280 rue de la Loire
44521 Oudon
07 81 72 89 88
cieldeloire@free.fr
www.cieldeloire.com

Formulaire de réservation

Pour valider votre réservation, merci de retourner ce formulaire rempli à l'adresse Ciel de Loire – 280 rue de la Loire, 44521 Oudon – accompagné d'un **chèque** du montant total à l'ordre *Ciel de Loire* (nous acceptons également les **espèces** et **chèques vacances**, à nous remettre sur place le jour du vol). Ce dernier ne sera encaissé qu'une fois le vol effectué. Nous prendrons contact avec le(s) passager(s) dès réception pour convenir d'une date de vol.

Vos coordonnées :

Prénom/Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél fixe : Tél mobile :

E-mail :

Coordonnées du passager à contacter pour planifier le vol :

❒ Voir ci-dessus

❒ Autre :

Prénom/Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél fixe : Tél mobile :

E-mail :

Tarifs :

Vol Découverte (1 à 2 passagers) : x 220 Euros
Vol Découverte (3 à 4 passagers) : x 200 Euros
Vol Découverte (5 passagers et plus) : x 190 Euros

TOTAL : ..... Euros

*Vous êtes très nombreux à rêver de voler en montgolfière (on vous comprend !) et vos réservations affluent : M E R C I. Toute réservation effectuée **à partir du 01/06/17** sera inscrite dans notre planning de vols 2018. Si des places sont disponibles au fur-et-à-mesure de la saison en cours, nous ne manquerons bien sûr pas de vous les proposer. Merci pour votre compréhension.*

Date à partir de laquelle nous pouvons contacter le(s) passager(s) pour planifier le vol : / /20..

Renseignements passagers (*obligatoire) **:**

Prénom*	Nom*	Tél mobile*	Age*	Poids*

Par mesure de précaution, les femmes enceintes et les personnes ayant des prothèses (hanche, genou…) ne pourront embarquer à bord de nos nacelles. En cas de doute, l'avis de votre médecin traitant ou d'un spécialiste est requis.

Bon cadeau à vous envoyer ou au(x) passager(s) directement (précisez svp) : ❒ Oui ❒ Non

Informations complémentaires :

Chaque passager est assuré en vertu de la responsabilité civile liée aux aéronefs utilisés. Les risques sont pris en charge pour des montants comparables à ceux exigés par la Convention de Varsovie, en termes de transport aérien de passagers. Les objets emmenés par les passagers ne sont pas pris en compte par nos assureurs ou par nous-mêmes.